Assemblée d'Habitants de Reynerie
Le Collectif des Architectes en défense
du patrimoine architectural de l'équipe Candilis-Josic-Woods au Mirail

mails : assemblee.habitants.reynerie@gmail.com
:collectifpourcandilis@gmail.com

Objet : demande de rendez vous pour un moratoire sur les démolitions au Mirail

Toulouse, le 21 Novembre 2022

Monsieur le Préfet,

Nous revenons vers vous car nous n'avons reçu aucune réponse de votre part à notre courrier en date du 11 Octobre 2022.
Dans ce courrier nous vous demandions de mettre en place un moratoire sur les démolitions d'immeubles au Mirail, dans les quartiers Reynerie et Bellefontaine.
Nous pointions plusieurs éléments que nous ne détaillerons pas à nouveau dans ce courrier, mais pour mémoire, nous notions plusieurs urgences qui justifient ce moratoire :

- **Urgence humaine et sociale,** humaine, au vu des liens d'entraide et de solidarité qu'ont su créer les habitants et qui sont détruits. Sociale, au regard du manque de logements sociaux sur la Métropole alors que sont prévus à la démolition 1400 appartements en excellent état ;
- **Urgence climatique et écologique**, vu l'empreinte carbone que génère une démolition/reconstruction d'immeubles « tout béton » construits dans les années 70-75, comparée à une rénovation de l'existant ;
- **Urgence Patrimoniale** : les immeubles concernés ont été construits par l'équipe Candilis, et reconnus mondialement pour leur qualité et leur originalité ;
- **Urgence financière** : dans la période actuelle de sobriété financière, les millions d'euros alloués à la destruction de ces immeubles permettraient non seulement de rénover efficacement l'existant mais encore de construire de nouveaux logements accessibles destinés à un grand public qui en manque et qui en attend désespérément.

Aujourd'hui nous revenons vers vous pour pointer un autre élément qui n'est pas pris en compte dans les bilans faits par l'ANRU suite à ces opérations de démolitions/déplacements des habitants.

Il s'agit des conséquences humaines qu'entraînent ces projets de démolition-déplacements d'habitants et les situations de détresse qu'ils entraînent.

Dés à présent, nous constatons, par de nombreux témoignages, que **des personnes relogées se retrouvent dans des difficultés plus grandes que celles rencontrées avant leur déplacement :**

- loyers et surtout charges plus élevés. Les charges comprennent les charges courantes, mais aussi les factures d'électricité. Des gens sont passés d'un chauffage collectif, peu onéreux (chaufferie centrale du Mirail par collecte des déchets) à un chauffage individuel, électrique de surcroit !
- Les loyers, de 100 à 250 euros plus élevés dans certains cas, sans que l'APL compense la totalité de l'augmentation, font que des familles se retrouvent dans des difficultés réelles et contraintes de chercher un nouveau logement, financièrement plus abordable.

- Alors que projet de l'ANRU prévoit, dans ses textes, que les déménagements doivent permettre *« un mieux »*, une *« avancée dans le parcours locatif des locataires »*, *« un parcours locatif valorisant »*, ces familles risquent de se retrouver ainsi **en situation de mal-logement**, (soit en évitant de se chauffer, soit en migrant pour un logement plus petit et moins salubre) ce qui n'était pas du tout le cas avant leur déplacement.
- De plus, la Métropole avait assuré qu'il n'y aurait pas de reste à charge pour les locataires concernés, ce qui n'est pas le cas...

Nous voulons aussi insister sur **le sort des personnes âgées**, fragilisées par ce déplacement contraint : elles quittent des logements qu'elles occupent depuis des décennies, et se retrouvent isolées car les liens sociaux, de voisinage et d'habitude sont cassés. Il n'y a pas d'accompagnement, et ces personnes se retrouvent en état de faiblesse. **Il y a là souffrance et maltraitance.**

Ce volet humain de la rénovation urbaine, jamais pris en compte, crée un véritable malaise économique et social ainsi qu'un réel mécontentement pour les locataires qui ont dû quitter leur logement sous la pression, et trompés par des promesses non tenues par la suite.

Et ce n'est pas « l'enquête flash » dont se prévaut la Métropole et la Mairie de Toulouse qui fera dire aux gens concernés et qui se retrouvent dans une situation plus mauvaise qu'auparavant « qu'ils sont contents » de leur déménagement/déplacement. « Enquête flash » dont la Mairie refuse de communiquer le mode d'enquête (anonymat ou non par exemple, le nombre de gens, les dates, les immeubles concernés etc...)

Monsieur le Préfet, nous vous demandons à nouveau de mettre en place un moratoire sur le plan de démolitions prévu, le temps que soit examinées les autres possibilités envisageables, aussi bien humaines et sociales, que écologiques et architecturales.

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin que vous puissiez entendre nos arguments.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

L'Assemblée d'Habitants de Reynerie
Le Collectif des Architectes en défense du patrimoine architectural de l'équipe Candilis-Josic-Woods au Mirail

PS :

- Ce courrier prend la forme d'un Lettre Ouverte et sera diffusé, entre autre, à la Presse.
- Copie faite à M. Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole ; Mme Carole Delga, Présidente de Région Occitanie ; M. Meric, Président du Conseil Départemental.
- Nous vous joignons en PJ le courrier que nous vous avons adressé le 11 Octobre 2022